



Conseil communautaire du 25 septembre 2014 | Délibération n°30

Intervention de Laurent HAMON au nom du groupe écologiste

KORRIGO, PLUS DE SERVICES OUI MAIS DES SERVICES PUBLICS

Merci Monsieur le Président,

Chers collègues,

Le présent rapport qui nous est présenté met deux choses en exergue : la carte Korrigio est amenée à évoluer puisqu'elle n'est plus uniquement dédiée à la question des déplacements ; et désormais, elle est également destinée à s'ouvrir à d'autres services. Cette extension peut être une bonne chose : ainsi, elle évitera à nos concitoyens de s'encombrer d'autres cartes (l'aspect fonctionnel de toute décision ne doit jamais être négligée...) et surtout, elle favorisera une facilité d'accessibilité à différents services publics.

Néanmoins, nous souhaitons qu'un engagement très clair puisse être porté par notre assemblée afin que les nouveaux services proposés restent uniquement cantonnés à des services publics. Il est primordial que cette carte ne devienne pas le support commercial d'entreprises du secteur privé. Elle doit être identifiée comme telle et notre collectivité doit s'en porter garante.

D'autre part, vous connaissez notre attachement à ce que l'ensemble des informations contenues ou collectées ne puisse pas porter atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles ou publiques. C'est pourquoi, au-delà des textes et des préconisations de la Commission Nationale Informatiques et Libertés, nous souhaiterions qu'un rapport direct entre Rennes Métropole et la CNIL puisse être établi, ceci afin de disposer d'une mission de conseil et d'expertise.

Aujourd'hui, le nombre de données collectées comme les déplacements en bus, en métro, en vélo, EN TER, l'accès à la piscine... sont importantes et vont s'amplifier. Nous demandons à ce qu'une réflexion quant aux lieux de stockage et d'accès à ces données ait lieu. Nos concitoyens attendent de nous que nous maîtrisions ces données.

Ainsi lors de notre dernière campagne électorale nous avons pris un engagement : celui d'être, je cite « vigilants quant à la garantie de l'anonymat de la carte Korrigio et le respect des préconisations de la CNIL, sans surcoût pour l'utilisateur ». Nous souhaiterions donc que lors d'un prochain conseil, cet engagement auprès des habitants et habitantes de notre métropole soit honoré.

Je vous remercie de votre attention et de vos réponses.